

**Demande d'autorisation d'exploiter des Installations Classées pour la  
Protection de l'Environnement****Résumé non technique de l'étude  
d'impact**

De :

**DEPANNAGE AUTO CASSE****ZAC de Missillac****44780 MISSILLAC**

CODE APE : 3831 Z – SIRET : 350 240 255 00017

*Référence : ICO / DDAE / DAC (44) / R4.09.2*

REDACTEUR	VISA	APPROBATEUR	VISA	Référence marché :	
<b>MAURIN F. ICO</b>		<b>M. TORZEC DAC</b>		Référence offre: DDAE/08/01/001	
				Réf. commande: BPA	
<b>DATE</b>				<b>INDICE</b>	<b>MISE A JOUR</b>
06/03/09				0	Version Originale
30/04/10				1	Version révisée
30/03/11				2	Actualisation suite à examen recevabilité

# RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

## PRESENTATION DE L'ACTIVITE ENVISAGEE

La société DEPANNAGE AUTO CASSE exerce une activité de déconstruction de Véhicules Hors d'Usage (VHU) sur le territoire de la commune de Missillac, depuis plusieurs années. Elle dispose d'une autorisation préfectorale et a obtenu l'agrément requis courant 2006.

Pour répondre aux exigences réglementaires récentes en matière de traitement de Véhicules Hors d'Usage (VHU), DEPANNAGE AUTO CASSE a décidé de faire évoluer les conditions d'exploitation de son site. En effet, suite à l'application de ces réglementations, les flux de VHU sont de plus en plus orientés vers des installations agréées, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter le volume des activités. Pour permettre cette évolution, une extension de l'installation existante, objet du présent dossier, a été réalisée. En parallèle de cette extension, la société a mis en œuvre des aménagements spécifiques permettant d'améliorer les conditions d'exploitation : imperméabilisation de zones de stockage de VHU, création d'un bassin tampon pour le traitement des eaux pluviales,...

Pour cette extension, la société DEPANNAGE AUTO CASSE doit demander une autorisation d'exploiter au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Ce besoin d'extension de la capacité de traitement du site est renforcé depuis l'application de la « prime à la casse » décidée par le gouvernement pour relancer l'activité économique.

Sur le site, les VHU continueront à être traités de manière à éliminer tout risque de pollution dû à la présence des fluides et de pièces mécaniques grasses. Les étapes de dépollution et de démontage sont réalisées sur des zones spécialement prévues à cet effet. Une fois les véhicules entièrement exploités, les déchets générés sont stockés de manière rationnelle afin de faciliter leur élimination en centres agréés, ceci en privilégiant les filières de réutilisation, de valorisation ou de recyclage des différents composants et matériaux.

Les pièces mécaniques réutilisables sont, pour leur part, destinées à la revente.

### Evolutions envisagées :

Les installations nécessaires au traitement des VHU (atelier et magasin) ne sont pas modifiées.

Les surfaces liées à l'extension ne sont utilisées que pour du stockage de VHU dépollués. Une zone spécifique étanche de stockage de carcasses de VHU a été créée.

Enfin, le volume des activités est d'environ 2500 VHU par an.

## **ENVIRONNEMENT DU SITE**

### **Etat initial :**

Exploité depuis plusieurs années au niveau de la Zone d'Activité de Missillac, le site comprend :

- Un bâtiment comprenant les bureaux ainsi qu'un atelier d'entretien de véhicule et un magasin de stockage de pièces,
- Un bâtiment intégrant les activités de déconstruction automobile et de stockage de pièces de réemploi,
- Des zones extérieures de stockage de VHU,

### **Activités proches :**

On trouve, dans l'environnement proche du site :

- Au Nord, à l'Est et au Sud, une alternance d'espaces boisés, de pâtures, de zones marécageuses et de haie végétale boisée (feuillus),
- au Nord-Ouest, les installations de la Zone Artisanale composées d'activités diverses (carrosserie, plomberie,...).
- Au Sud-Ouest, la RD 965, puis la RN 165 avec au-delà des bocages..

Les premières habitations se trouvent au lieu-dit les Goutas à 550 m au Nord-Est du site (habitat dispersé). Le centre bourg de Missillac se trouve à 1,5 km au Nord.

### **Environnement :**

Sur le secteur étudié, les eaux souterraines et superficielles ne font pas l'objet d'une utilisation sensible à l'aval hydraulique du site. La rivière Le Brivet, de qualité très altérée surtout en période d'étiage, est l'exutoire de l'ensemble des eaux de ruissellement issues du site.

Les niveaux sonores relevés dans l'environnement proches du site sont relativement faibles et influencés par la circulation routière sur la RN 165.

Le site se trouve à l'extrémité Nord du Parc Naturel de Brière. Les premières zones de protection du milieu naturel, particulièrement riches sur le secteur étudié, sont néanmoins distantes de la Zone d'Activité.

La qualité de l'air environnante ne fait pas l'objet d'un suivi régulier. Elle peut cependant être globalement jugée satisfaisante (Milieu à dominante rurale).

Enfin, les activités sensibles (école, crèche, ...) les plus proches se trouvent à plus de 1,5 km au Nord-Ouest du site.

## **RESUME DES PRINCIPAUX IMPACTS ET DES MESURES PRISES POUR LES ATTENUER OU LES SUPPRIMER**

### **1) Sol**

La présence de fluides ou déchets potentiellement dangereux à l'intérieur des VHU : huiles, batteries, ... impliquent que des risques potentiels sont associés à leur stockage.

Afin de supprimer ce risque d'atteinte directe des sols, l'ensemble des zones extérieures de stockage ou de manipulation des VHU non dépollués est étanche. Les eaux pluviales ruisselant sur ces surfaces sont récupérées et traitées (cf ci-après).

Les cuves de stockage des déchets liquides issus des opérations de dépollution sont stockées dans une rétention étanche. Les carburants sont stockés en cuve équipée d'une double paroi. Les batteries font l'objet d'un stockage spécifique en bac étanche et formant rétention.

### **2) Eaux**

Les eaux issues du site sont les eaux domestiques et les eaux pluviales. Il n'y a, en effet, pas d'utilisation d'eau à des fins industrielles.

- Les eaux usées domestiques sont dirigées d'une part vers un système d'assainissement autonome dimensionné et implanté selon les règles de l'art et d'autre part vers le réseau d'assainissement communal,
- Les eaux pluviales collectées sur les zones susceptibles d'entraîner des traces d'hydrocarbures (cf § ci-dessus) sont traitées par des séparateurs d'hydrocarbures avant rejet dans un réseau de fossés aménagés sur le pourtour du site. Les séparateurs d'hydrocarbures retenus garantissent des rejets respectant le milieu récepteur. Un bassin tampon et une unité de séchage de boues équipent également le site pour améliorer l'efficacité du traitement des eaux pluviales.

### **3) Bruit**

Des mesures de bruit de l'état initial ont été réalisées et ont montré les niveaux sonores modérément élevés sur la zone. Ces niveaux sont presque entièrement conditionnés par la distance d'éloignement par rapport à la RN165.

D'une manière générale, l'établissement est implanté dans une zone à dominante rurale et artisanale. Il n'y a pas de secteurs habités situés à proximité immédiate du site.

Les équipements potentiellement bruyants, utilisés de manière temporaire, sont installés à l'intérieur du bâtiment qui permettra de limiter les émissions sonores. Ils sont de plus régulièrement contrôlés afin de garantir leur bon fonctionnement.

Enfin la circulation routière générée par les activités restera relativement limitée. Des mesures de niveaux sonores ont montré que les émissions en provenance de l'activité actuelle respectaient les niveaux admissibles en limite de site.

#### **4) Déchets**

Les sous-produits potentiellement dangereux (fluides, batteries,...) sont tous stockés dans des conditions garantissant la protection de l'environnement.

DEPANNAGE AUTO CASSE s'engage à limiter les mises en décharge des déchets issus de son activité pour privilégier leur valorisation ou leur recyclage.

#### **5) Air**

Les rejets atmosphériques issus du site sont essentiellement ceux liés aux composés organiques volatils émis du fait des opérations de dépollution de carburant. Ces émissions diffuses sont très limitées quantitativement. Le volume de carburant manipulé chaque année étant environ 100 fois inférieur à celui d'une station service classique.

#### **6) Santé**

L'examen des rejets atmosphériques et aqueux issus du site a montré que les activités envisagées ne seraient pas susceptibles d'avoir un impact sur la santé des personnes situées dans l'environnement proche du site.

#### **7) Trafic routier**

Le trafic routier engendré par l'activité est peu élevé, malgré l'extension de la surface d'exploitation.

#### **8) Paysages**

Des écrans végétaux sont d'ores et déjà placés au niveau des limites actuelles de l'installation et vis-à-vis de la route nationale 165. Sur l'extension, un écran a également été placé (talus de 3 m de hauteur).